

COMMUNE DE MARCOLS LES EAUX



PLAN LOCAL D'URBANISME

DEPARTEMENT : Ardèche
CANTON : Saint Pierreville
COMMUNE : Marcols les Eaux

PROJET D'AMENAGEMENT ET DE
DEVELOPPEMENT DURABLE

LES ORIENTATIONS
D'AMENAGEMENT

Vu pour être annexé à la délibération du

Le Maire

17 SEP. 2008



2. LES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT DU PADD

Les orientations particulières d'aménagement permettent à la commune de préciser les conditions d'aménagement de certains secteurs qui vont connaître un développement ou une restructuration particulière.

Les opérations de construction ou d'aménagement décidées dans ces secteurs devront être compatibles avec les orientations d'aménagement, c'est à dire qu'elles doivent les respecter dans l'esprit et non au pied de la lettre.

Ceci permet d'organiser un quartier avec la souplesse nécessaire.

La commune de Marcols les Eaux a décidé d'élaborer une orientation d'aménagement pour la seule zone à urbaniser (AU) du PLU située sous l'école.

Schéma de voirie et de viabilisation
à respecter

